

MAIRIE  
DE  
GRAMONT  
82120

Tél : 05.63.94.09.88.

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du vendredi 23 avril 2021 à 20 heures 30 mn**

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 23 avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur TRIFFAULT Claude, Maire, salle des fêtes.

**Présents:** M. Thomas BENECH, Mme Pierrette CANDELON, M. Laurent DIRAT. M. Christian DONNET, Mme Isabelle FAISANT, Mme Pascale HAUWY, M. Olivier HENRY, Mme Patricia SIGAUD, M. Alain UFFERTE, Mme Amélie VIDALON.

**Absente Excusée :** Mme Isabelle FAISANT.

**Absent :** Néant

**Pouvoirs :** Sans Objet

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du Conseil, M. Laurent DIRAT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

---

**ORDRE DU JOUR :**

**1. Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 9 avril 2021 :**

Résultat du vote :

- Contre : 1
- Abstention : 0
- Pour : 9

Le Procès Verbal est adopté à la majorité.

**2. Vote du taux des taxes directes locales :**

Conformément à l'article 1639 A du Code Général des Impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions prises relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Pour l'année 2020, Monsieur le Maire présente les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux, qui mentionne notamment, les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant.

Monsieur le Maire propose :

- de ne pas augmenter les taux communaux,
- d'appliquer ainsi les taux suivants pour l'année 2021 :

**6,46 % pour la Taxe d'Habitation**  
**10,23 % pour la Taxe Foncière (bâti)**  
**55,27 % pour la Taxe Foncière (non bâti)**

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 10

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### 3. Vote de la redevance d'occupation du domaine public Orange (RODP) :

Toute occupation du domaine public à des fins privées doit, selon une jurisprudence constante, faire l'objet d'une autorisation expresse de la collectivité territoriale et donner lieu au paiement d'une redevance dont le montant est déterminé en fonction des avantages de toute nature qu'elle procure à son bénéficiaire.

Ce principe s'applique au réseau de télécommunication exploité par Orange, pour lequel le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, en fixe les modalités d'application.

Monsieur Le Maire propose de fixer pour l'année 2020 les montants unitaires dans la limite du décret ci-dessus référencé.

Ils sont :

- Réseau aérien : 55,02 € / km
- Réseau Souterrain : 41,26 € / km
- Emprise sol : 27,51 € / m<sup>2</sup>

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 10

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### 4. Vote du budget Primitif 2021 :

Monsieur le Maire expose le Budget Primitif de l'exercice 2021 comme suit :

##### Investissement :

Dépenses : 263 681.86 €  
Dont des Reste à Réaliser de 43 249.44 €

Recettes : 263 681.86 €

##### Fonctionnement :

Dépenses : 375 275.10 €  
Recettes : 375 275.10 €

Résultat du vote demandé à bulletin secret par M. Thomas BENECH :

- Contre : 3
- Abstention : 0
- Pour : 7

Le budget primitif est adopté à la majorité.

Détail des Subventions communales attribuées dans ce budget primitif :

Les Amis de Lomagne	143,00 €
Association des Pêcheurs de ST CLAR	50,00 €
FNACA de Lavit	50,00 €
Foyer Rural de GRAMONT	750,00 €
Pompier de Saint-Clar de Lomagne	550,00 €
Pompiers de Lavit de Lomagne	550,00 €
Société de Chasse de GRAMONT	115,00 €
Bien Vivre à Gramont	(250,00 €)*
Amicale du maquis de Lavit	50,00 €
Total	2.508,00 €

\*Somme provisionnelle en l'absence de demande formelle de l'Association.

Madame HAUWY, adhérente et membre du bureau de cette association, précise que Bien Vivre à Gramont n'a pas, pour l'instant, de projet pour l'année 2021.

##### Subvention exceptionnelle au Centre des Monuments Nationaux :

Monsieur le Maire expose que le château de Gramont, propriété du Centre des Monuments Nationaux, accueillera, cette année, une exposition baptisée « Costumer la renaissance : Cinéma – Télévision » pour laquelle le Centre sollicite une aide financière de la Commune.

Cette exposition, initialement prévue en 2020, a été reportée à 2021 suite à l'épidémie de COVID 19.

Rassemblant plus de 35 costumes, l'organisation de l'exposition a vu son budget s'alourdir du fait des suppléments financiers exigés par les transporteurs compte tenu du contexte sanitaire particulier.

Il faut préciser que les costumes arrivent de toute l'Europe.

Après débat, Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 1.000,00 €.

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 10

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **1. Questions diverses :**

### *Local des chasseurs:*

Laurent DIRAT indique que le devis en cours d'établissement par l'entreprise NOUEL se situe, d'après les premières indications de l'entreprise aux alentours de 33000,00 € H.T.

Le permis de construire ne pourra pas être déposé tant que le volume de l'espace créé ne sera pas définitivement arrêté par un devis ferme.

L'ordre jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15 mn.